



Compte-rendu GT (groupe de travail) des psychologues de l'Éducation Nationale

Le groupe de travail a suivi la première CAPA des psychologues de l'Éducation nationale. Il s'est donc tenu le mardi 16 janvier 2018.

Deux points étaient à l'ordre du jour :

- Projet de circulaire mouvement intra-académique spéciale des psychologues E.N. EDA
- Mouvement interacadémique : vérification des barèmes.

Projet de circulaire mouvement intra-académique spéciale des psychologues E.N. EDA

La circulaire mouvement concernant les psychologues E.N. EDO a été étudiée lors d'un autre groupe de travail.

Pour les psychologues E.N. EDA, il s'agit pour le rectorat des premières opérations de mouvement : un projet de circulaire spécifique est donc en cours d'élaboration.

Cette circulaire renverra à la circulaire nationale et académique globale des mutations.

Les modalités de ce mouvement seront totalement nouvelles pour les psychologues E.N. EDA :

- un mouvement académique avec possibilité de formulation de vœux sur l'ensemble des départements de l'académie,
- un barème différent de celui utilisé antérieurement dans sa composition et dans les pondérations.

La saisie des vœux se fera via i-prof, SIAM (comme jusque là pour les ex-psys scolaires), du 19 mars au 3 avril 2018.

Le nombre de vœux sera limité à 20 (paramétrage du 2nd degré).

Le détail des éléments de barème et le fonctionnement de ce mouvement feront l'objet d'une publication détaillée dès que nous aurons tous les éléments finalisés, ainsi que de conseils personnalisés au moment de la saisie des vœux par vos représentant-es des personnels SNUipp-SNES- FSU.

Mouvement interacadémique : vérification des barèmes

4 psychologues E.N. EDO et 1 psychologue E.N. EDA de l'académie ont formulé une demande de mutation interacadémique.

Les barèmes ont été vérifiés, il n'y avait pas de modification à apporter.

Lors de ce groupe de travail nous avons appris que les modalités de demandes de temps partiels étaient parues et que la date limite pour solliciter un exercice à temps partiel à la rentrée 2018 était dépassée (12 janvier). L'information n'avait pas été transmise aux psychologues E.N. EDA.

Vos représentant-es SNUipp-SNES-FSU ont demandé un délai supplémentaire qui a été accordé et une transmission directe de l'information. Les services du rectorat ont envoyé dans la journée un courriel avec la circulaire.

Si vous êtes concerné-es, ne tardez pas à formuler votre demande. Celle-ci est à envoyer par voie hiérarchique (IEN qui transmettra au DASEN, puis Rectrice).

Vos élu-es SNUipp-SNES-FSU à la CAPA :

Isabelle JOLIVOT-LEUTHREAU, Anne-Marie PELLETIER, Didier PORTHAULT,
Christine BREUZARD, Jean-Pierre CLERTEAU, Olga JACQUES